



Contrat d'engagement « Producteur Légumes » Saison 2023/2024

Entre le maraîcher partenaire :

Mustafa Hadj Moussa
Les jardins du Gué au Prieur
77410 Claye-Souilly

Et l'adhérent(e) de l'association

NOM Prénom _____

Objet de l'Association

- Soutenir et promouvoir une agriculture paysanne de proximité, socialement équitable et écologiquement saine.
- Promouvoir une alimentation saine, basée sur des produits de saison, de qualité.
- Établir un lien équilibré entre producteurs et consommateurs, selon une logique de partenariat notamment en intervenant de façon désintéressée dans la distribution de produits.
- Développer des relations privilégiées entre consommateurs et producteurs en organisant, par exemple avec les adhérents, diverses activités sur l'exploitation agricole.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-après :

Durée du contrat : une année comprenant 2 semaines d'interruption commençant le premier jour de distribution d'octobre jusqu'à fin septembre.

(1^{ère} livraison le vendredi 6 octobre 2023)

Prix du panier : 14,5 €

<input type="checkbox"/> Total pour 50 livraisons	725 €
<input type="checkbox"/> Total pour 25 livraisons	362,5 €

Modalités de paiement AU CHOIX :

<input type="checkbox"/> Annuel	<input type="checkbox"/> Mensuel	<input type="checkbox"/> Trimestriel
Pour 50 livraisons : 725€	65€+11x60€	182€+3x181€
Pour 25 livraisons : 362,5€	32,5€+11x30€	92,5€+3x90€

Soit _____ chèques de _____ € et un de _____ € à l'ordre de **Mustafa Hadj Moussa**,
L'ensemble des chèques doivent être remis lors de la signature du présent contrat

Échéancier : L'association remet les chèques au maraîcher pour **encaissement** la première semaine du mois

Distribution : le vendredi de 18H30 à 19H15
Au marché couvert – **Commune de Claye-Souilly**

(Les paniers non retirés ne seront pas remboursés à l'Adhérent. Ils seront redistribués à une association caritative ou à défaut partagés entre les personnes ayant préparé la distribution.)

Engagements de l'Adhérent(e)

- Soutenir le Maraîcher, pendant la durée du présent contrat, dans sa démarche de production en la finançant et sans pouvoir en demander le remboursement.
- Intervenir sur l'exploitation en aidant au Maraîchage (semis, désherbage, plantations, ramassage de légumes, récolte en période estivale etc...) autant de fois que possible mais obligatoirement deux fois dans l'année
- Ces interventions se dérouleront dans une ambiance avant tout conviviale, sous le contrôle du maraîcher, en fonction des possibilités de chacun.
- Assurer au minimum 1 permanence par trimestre pour préparer le partage de la production ou faire la distribution
- Respecter les horaires et gérer ses retards et absences aux distributions. Aucune relance téléphonique ne sera faite pour rappeler la réception du panier.
- En cas de désistement définitif ou temporaire notamment pendant les vacances, un remplaçant doit être trouvé en ayant recours à la famille, aux voisins, échange avec un adhérent etc...

Engagement du Maraîcher partenaire

- Cultiver les terres selon des méthodes respectueuses de l'environnement, conformément au cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Livrer chaque semaine des légumes de qualité, frais, variés et de saison, issus de son exploitation.
- Être présent aux distributions, en donnant régulièrement des nouvelles de l'avancée des cultures,
- Accueillir les adhérents sur son exploitation
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole
- L'adhérent accepte les aléas climatiques, les dégâts causés par les ravageurs influant directement sur la production
- Le producteur met tout en œuvre pour limiter les dégâts et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Part de production dite « panier de légumes »

La liste des produits récoltés sera disponible chaque semaine :

- Sur le site de l'association
- Sur la feuille de route adressée par mail
- Sur le lieu de distribution.

Résiliation

La résiliation du présent contrat est possible mais sans remboursement des paiements restants.

Fait à Claye-Souilly, le

Signature de l'Adhérent(e)

Signature du Maraîcher